

LES VOISINS VEILLENT AU GRAIN

Sur le modèle américain, les dispositifs de surveillance citoyenne se multiplient en France. Un mouvement qui crée la polémique.

PAR ALEXIE VALOIS ENVOYÉE SPÉCIALE DANS LE VAR
PHOTOS JEAN-CHRISTOPHE MAGNET

Tourrettes, petit village de 2 800 âmes accroché aux collines du nord-est du Var. Ce soir de mai, tandis que le soleil décline derrière les maisons aux toits ocre et aux volets verts ou bleus, une trentaine d'habitants sont réunis à la maison des associations. Ils viennent découvrir le dispositif « Voisins vigilants ». Le principe ? S'organiser entre riverains bénévoles pour lutter contre les cambriolages, à l'échelle du quartier, du lotissement, du hameau... Lancés en 2002 dans le Sud, les Voisins vigilants comptent aujourd'hui 50 000 membres en France, répartis dans 5 000 communes – de droite comme de gauche. Comme à Tourrettes, la majorité d'entre eux sont des retraités. Après une simple inscription sur le site Internet*, ils ont rejoint une communauté d'habitants qui se préviennent mutuellement, par mail et SMS, de leurs dates de départ en vacances. Surtout, ils peuvent poster des alertes sur le site dès qu'ils repèrent des mouvements suspects dans le voisinage.

« Objectif zéro cambriolage »

« Après la signature d'un protocole à la mairie et à la préfecture, les voisins volontaires envoient instantanément toutes leurs alertes aux policiers et aux gendarmes. Cela permet une belle réactivité », explique Thierry Chicha, 32 ans, fondateur de l'association Voisins vigilants. En 2002, il vivait à Saint-Paul-de-Vence (Alpes-Maritimes), un village huppé... et apprécié des cambrioleurs. Avec sa tante, qui a vécu aux Etats-Unis, il a alors eu l'idée de mettre en place un réseau de voisins, à l'image des Neighbourhood Watch américains (lire p. 55), créés trente ans plus tôt par l'Association nationale des shérifs.

En France, on dénombre plus de mille cambriolages par jour. Selon l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), leur nombre a progressé, entre 2012 et 2013, de 4,7 % ●●●

A Mons (Var), Thierry Chicha (chemise bleue), fondateur des Voisins vigilants, pose un panneau à l'attention des cambrioleurs, aidé par un voisin et un policier municipal.





Thierry Chicha, 32 ans, a lancé le dispositif Voisins vigilants en France en 2002.



Eliane Féraud, maire de Mons (Var), soutient la mise en place du dispositif dans sa commune, pour lutter « contre l'incivisme ».



L'autocollant officiel de l'association sur une boîte aux lettres de Mons. Ce village du Var compte neuf groupes de Voisins vigilants pour 883 habitants.



Marc Brulé, membre de la Ligue des droits de l'homme, vit à Tourrettes (Var). Il regrette que la mairie se soit engagée dans un tel dispositif.

Le site Internet des Voisins vigilants revendique 150 nouveaux inscrits par jour.

“ Policiers, gendarmes et voisins: cela permet une belle réactivité ”

Thierry Chicha, fondateur des Voisins vigilants

●●● en zone rurale et de 6,4% en ville. Tourrettes n'a déploré « que » dix cambriolages l'an dernier, mais c'est trop pour ce village composé de luxueuses maisons. « Notre objectif est zéro cambriolage, avance Nicolas Maraldo, policier municipal. Ce dispositif peut renforcer l'efficacité des forces de l'ordre », estime-t-il. « Des yeux supplémentaires sont toujours les bienvenus », soutient Frédéric Foncel, secrétaire général du Syndicat national des policiers municipaux. Pour décourager les voleurs, les Voisins vigilants installent, sur leur maison ou dans la rue, des panneaux et autocollants très identifiables – un œil géant sur fond jaune – et dissuasifs puisque, selon le ministère de l'Intérieur, les cambriolages ont diminué de 20 à 40% dans les zones où sont installées ces communautés.

La tentation de l'autodéfense

Le 22 juin 2011, Claude Guéant, alors ministre de l'Intérieur, publiait une circulaire incitant les préfets à « étendre ce dispositif à tout le territoire, mais sans contrainte, en emportant l'adhésion de la population ». En septembre 2013, Manuel Valls, son successeur, précise aux forces de l'ordre: « Vous pouvez vous associer à ces initiatives à deux conditions: la

première est la politique partenariale; la seconde, qu'il n'y ait aucune dérive vers l'autodéfense. »

La Ligue des droits de l'homme redoute en effet des dérapages. Pour sa vice-présidente, Françoise Dumont, « la solidarité entre voisins a un côté séduisant, mais instituer la surveillance en système est dangereux, à cause de certains tempéraments enclins à trouver des boucs émissaires: c'est la porte ouverte à la délation ». Fabien Vanhemelryck, secrétaire du syndicat Alliance Police nationale – classé à droite –, affirme n'avoir jamais entendu parler de dérives graves. « Les Voisins vigilants savent que leurs alertes seront transmises aux forces de l'ordre et à la mairie. Personne n'effectue de signalements inappropriés », assure Thierry Chicha.

Fiches de signalisation

Marc Brulé, 69 ans, habitant de Tourrettes, craint pourtant de voir naître un climat de méfiance: « Je regrette cette initiative de la mairie. Déjà, nos trois policiers municipaux portent des armes de catégorie B (la deuxième en termes de dangerosité, NDLR) et des gilets pare-balles. On n'est pourtant pas à Chicago! » s'insurge le président de la section de la Ligue des droits de l'homme de Draguignan (Var). Pour lui, la « surveillance citoyenne » doit être encadrée: « Certains se permettent de photographier des inconnus, de remplir des fiches de signalisation... » Et Françoise Dumont d'ajouter: « La surveillance



PHOTO © DR

est une mission de l'Etat, les habitants n'ont pas à se substituer aux forces de l'ordre. »

A une quinzaine de kilomètres de Tourrettes, le village de Mons ne compte pas moins de neuf communautés de Voisins vigilants, pour seulement 883 habitants. La maire (sans étiquette), Eliane Féraud, voit cela d'un bon œil: « Notre commune a peu de moyens pour lutter contre l'incivisme. La gendarmerie est à 18 kilomètres de là, et M. Parra, notre unique policier municipal, ne peut pas être partout! » L'hiver dernier, cinq cambriolages ont eu lieu au Domaine de la Chesnaye, un hameau composé de 200 villas cossues noyées dans la verdure de Mons. C'est ce qui a décidé Jean-Paul Lamblin, 66 ans, à coller sur sa boîte aux lettres le fameux œil jaune. En cette belle journée de mai, ce retraité dynamique reçoit chez lui trois Voisins vigilants en compagnie du policier municipal de Mons, en uniforme. Embauché l'été dernier, Olivier Parra, 36 ans, prend sa fonction à cœur, notamment en instruisant les nouveaux surveillants bénévoles sur les limites à respecter: « Il n'est pas question pour vous de prendre des risques inconsidérés. La légitime défense est encadrée par la loi, et la vie d'un homme n'a pas de prix. » ●

*www.voisinsvigilants.org

Aux Etats-Unis, les patrouilleurs sont armés

Lancé en 1972, le National Neighbourhood Watch compte aujourd'hui 10 millions de membres aux Etats-Unis, où le port d'arme, légal, conduit parfois à des situations extrêmes. Ainsi, l'affaire Trayvon Martin. A Sanford (Floride), dans la soirée du 26 février 2012, George Zimmerman, 28 ans, coordinateur de surveillance d'une résidence fermée, patrouille en voiture quand il remarque un garçon afro-américain entre les maisons. Méfiant, le vigile bénévole prévient la police, intervient auprès du jeune homme et, après une altercation, tue Trayvon Martin, 17 ans, non armé. A l'issue de son procès, Zimmerman, qui plaide la légitime défense, sera déclaré non coupable.

Ce verdict a été l'occasion pour la société américaine de remettre sur la table les règles définissant les prérogatives des membres du Neighbourhood Watch: Chris Tutko, le directeur du programme, a déclaré qu'il décourageait vivement les voisins surveillants de quartier d'être armés, tandis que l'élue démocrate Sheila Jackson Lee proposait au Congrès de rédiger une loi limitant le rôle des voisins vigilants américains.

